

Projet G'Evolue : l'essentiel à retenir

Objectif de la réforme

Doter l'**Etat de Genève** d'un système d'évaluation de fonctions et de rémunération **moderne**, transparent et **aligné sur les réalités** du **monde du travail d'aujourd'hui**.

Qui est concerné ?

Tous les membres du personnel de l'Etat de Genève et des entités subventionnées appliquant la loi *LTrait* ou les mécanismes salariaux de l'Etat.

Ce qui change

- Un système transparent, simple à comprendre et facilement accessible ;
- Des critères d'évaluation objectifs, mesurables et modernes ;
- De réelles possibilités d'évolution professionnelle.

Comment la réforme est-elle menée ?

Par une commission paritaire réunissant les partenaires sociaux signataires du protocole d'accord et l'Etat employeur.

Ce qui est garanti

- Le nouveau système garantit le respect des droits acquis : aucun membre du personnel ne verra son salaire diminuer ;
- La possibilité de choisir le système (actuel ou futur) pour les personnes de 60 ans et plus.

Entrée en vigueur

Prévue le **1^{er} janvier 2028**

D'ici là :

- Traitement d'un projet de loi au Grand Conseil ;
- Simulations salariales avec projections individuelles ;
- Information régulière du personnel.



En savoir +



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX